

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Nettoyant Plastiques Finition Brillante Senteur Monoï

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Nettoyant Plastiques Finition Brillante Senteur Monoï

Numéro du produit HAPP0129A, HAPP0136A

Identification interne NQA2384

**UFI** UFI: UPK6-H04E-W00Q-D8FS

Indications sur Ceci est un MÉLANGE : aucune information d'enregistrement n'est contenue dans ce

l'enregistrement REACH document. Les bois sont classés dans la catégorie utilisateurs en aval.

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Produit d'entretien automobile. Produit d'entretien.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur A Holts Car Care Product

Holt Lloyd International Ltd

Barton Dock Road

Stretford Manchester

M32 0YQ - England, UK +44 (0) 161 866 4800 FAX +44 (0) 161 866 4854

www.holtsauto.com

Personne à contacter Contact Email address: info@holtsauto.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence UK - 00 44 (0) 161 866 4800 Office hrs = 0900 - 1700 hrs

Numéro d'appel d'urgence

national

French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison and

toxicovigilance Centre Network.

Centre Antipoison de Nancy, CHU de Nancy, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de

Lattre de Tassignyl, 53035 NANCY Cedex France.

Tel: + 33 3 83 85 21 92 E-mail: bnpc@chru-nancy.fr http://www.centres-antipoison.net

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Aerosol 1 - H222, H229

Dangers pour la santé

Non Classé

humaine

Dangers pour l'environnement Non Classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage

### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Mentions de mise en garde P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure

à 50°C/122°F.

P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Informations supplémentaires

figurant sur l'étiquette

EUH208 Contient du Hexyl Cinnamal. Peut produire une réaction allergique.

UFI UFI: UPK6-H04E-W00Q-D8FS

Etiquetage des détergents 5 - < 15% hydrocarbures aliphatiques, Contient Hexyl Cinnamal, Linalool, Phenyl ethyl alcohol

### 2.3. Autres dangers

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

**BUTANE** 30-60%

Numéro CAS: 106-97-8 Numéro CE: 203-448-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119474691-32-XXXX

Classification

Press. Gas

#### Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2%

5-10%

aromatics

Numéro CAS: -Numéro CE: 919-857-5

Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119463258-33-XXXX

Classification

Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne

persiste.

### Nettoyant Plastiques Finition Brillante Senteur Monoï

**Ingestion** Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer

soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si

une gêne persiste.

Contact cutané Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Consulter un médecin si

l'irritation persiste après le lavage.

Contact oculaire Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer à l'eau. Continuer de

rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Inhalation** Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

**Ingestion** Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.

Contact cutané Peut être légèrement irritant pour la peau. Un contact prolongé et fréquent peut provoquer

des rougeurs et des irritations.

Contact oculaire Peut être légèrement irritant pour les yeux. Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent

provoquer des irritations et des picotements.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). Agents chimiques en poudre, sable,

dolomie, etc.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les

substances suivantes: Gaz ou vapeurs corrosives et toxiques.

Produits de combustion

dangereux

appropriés

Oxydes de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre

Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

un incendie

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection Éviter le rejet dans l'environnement.

de l'environnement

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Absorber dans de la vermiculite, du sable

sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des

déchets, voir Section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker à une température ne dépassant pas 50°C/122°F.

Classe de stockage Stockage de gaz comprimé inflammable.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

particulière(s)

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### Valeurs limites d'exposition professionnelle

#### **BUTANE**

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 800 ppm 1900 mg/m³

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics.

Advisory OEL. CEFIC-HSPA: 1200 mg/m3

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

### Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics.

**DNEL** Industrie - Cutanée; Long terme : 208 mg/kg/jour

Industrie - Inhalatoire; Long terme : 871 mg/m³

Consommateur - Orale; Long terme: 125 mg/l

Consommateur - Cutanée; Long terme : 125 mg/kg/jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 185 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

### Equipements de protection





Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc (naturel, latex). Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps

Autre protection de la peau et Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

### Nettoyant Plastiques Finition Brillante Senteur Monoï

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant

de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer en

manipulant le produit.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** Aérosol. Liquide opaque.

Odeur Parfumé. Monoï

Point d'éclair < 0°C

Densité relative 0.826 @ 20°C

Solubilité(s) Non-miscible à l'eau.

#### 9.2. Autres informations

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

#### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Eviter la chaleur, les flammes et

toute autre source d'inflammation. Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants

puissants.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes de

carbone.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Aucune information disponible.

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅o orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL<sub>60</sub> cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL<sub>50</sub> inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in

vitro

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in

vivo

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

fertilité

Toxicité pour la reproduction - Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

développement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.

Contact cutané Peut être légèrement irritant pour la peau. Un contact prolongé et fréquent peut provoquer

des rougeurs et des irritations.

Contact oculaire Peut être légèrement irritant pour les yeux. Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent

provoquer des irritations et des picotements.

Informations toxicologiques sur les composants

**BUTANE** 

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅o 5 000,0

mg/kg)

**Espèces** Rat

### Nettoyant Plastiques Finition Brillante Senteur Monoï

### **PROPANE**

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> 5 000,0

mg/kg)

**Espèces** Rat

**ETA orale (mg/kg)** 5 000,0

**ISOBUTANE** 

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> 5 000,0

mg/kg)

**Espèces** Rat

**ETA orale (mg/kg)** 5 000,0

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics.

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> 5 000,0

mg/kg)

**Espèces** Rat

Indications (DL<sub>50</sub> orale) DL<sub>50</sub> > 5000 mg/kg, Orale, Rat

**ETA orale (mg/kg)** 5 000,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée

5 000,0

(DL<sub>50</sub> mg/kg)

**Espèces** Rat

ETA cutanée (mg/kg) 5 000,0

Toxicité aiguë - inhalation

**Espèces** Rat

Indications (CL50

inhalation)

LC50 > 5000 mg/m³, Inhalatoire, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation Non irritant.

cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

graves/irritation oculaire remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Négatif.

vitro

Essais de génotoxicité - in Négatif.

vivo

Cancérogénicité

Cancérogénicité Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la Etude sur une génération - NOAEL >/= 3000 mg/kg bw/day, Orale, Rat P

reproduction - fertilité

Toxicité pour le développement: - NOAEC: >/= 300 ppm, Inhalatoire, Rat Toxicité pour la

reproduction développement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT** Lésions du système nerveux central et/ou périphérique.

un

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

rép. remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson Pas de données de test particulières disponibles.

Toxicité aiguë - invertébrés

aquatiques

Non disponible.

Toxicité aiguë - plantes

aquatiques

Non disponible.

Toxicité aiguë -

Non disponible.

microorganismes

Toxicité aiguë - terrestre Non disponible.

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - poissons

Non disponible.

aux premiers stades de leur

vie

Non disponible.

Toxicité à court terme poissons aux stades de

l'embryon et de l'alevin

Non disponible.

invertébrés aquatiques

Toxicité chronique -

### Nettoyant Plastiques Finition Brillante Senteur Monoï

### Informations écologiques sur les composants

### Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL<sub>50</sub>, 96 heures: > 1000 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë -CE<sub>50</sub>, 48 heures: > 1000 mg/l, Daphnia magna

invertébrés aquatiques

Toxicité aiguë - plantes

aquatiques

Cl<sub>50</sub>, 72 heures: > 1000 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

Toxicité aiguë -EL50, 48 heures: 0.95 mg/l, Tetrahymena pyriformis, QSAR

microorganismes

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Devrait être facilement biodégradable.

### Informations écologiques sur les composants

### Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics.

Persistance et dégradabilité

Rapidement degradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

### Informations écologiques sur les composants

### Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics.

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

### 12.4. Mobilité dans le sol

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Informations écologiques sur les composants

### Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics.

Résultats des évaluations Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur. PBT et vPvB

### 12.6. Autres effets néfastes

déchets

Autres effets néfastes Aucun connu.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de

l'autorité locale d'élimination des déchets.

Classe déchet WGK: 1 (Germany)

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Se réfèrer à la Liste des Matières Dangereuses pour toute information sur des dispositions

spéciales 190, 327, 344, 625.

### 14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR/RID)
 1950

 N° ONU (IMDG)
 1950

 N° ONU (ICAO)
 1950

 N° ONU (ADN)
 1950

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)AEROSOLSNom d'expédition (IMDG)AEROSOLSNom d'expédition (ICAO)AEROSOLSNom d'expédition (ADN)AEROSOLS

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 2.1

Code de classement ADR/RID 5F

Etiquette ADR/RID 2.1

Classe IMDG 2.1

Classe/division ICAO 2.1

Classe ADN 2.1

### Etiquettes de transport



### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin Non.

40 Dufacultura mant

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**EmS** F-D, S-U

Catégorie de transport ADR 2

Code de restriction en tunnels (D)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable. conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Nettoyant Plastiques Finition Brillante Senteur Monoï

### Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Directive du Conseil du 20 mai 1975 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs aérosols (75/324/CEE), révisée.

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 sur les détergents, modifié.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par

ETA: Estimation de la toxicité aiguë DBO: Demande biochimique en oxygène.

CAS: Chemical Abstracts Service.

DNEL: Dose dérivée sans effet.

CE₅o: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

GHS: Système général harmonisé.

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL: Dose sans effet nocif observé. NOEC: Concentration sans effet observé. PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique. PNEC: Concentration prédite sans effet.

REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.

UVCB - substances de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériels biologiques.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Date de révision 19/01/2021

Révision 2

Remplace la date 07/10/2020

Numéro de FDS 21761

Mentions de danger dans leur H220 Gaz extrêmement inflammable.

intégralité H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.